

CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS

Rue des Frères Hollebecque – Ecole du Bizet – 59117 Wervicq Sud

C. C. T. P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES

PHASE DCE

MAITRE D'OUVRAGE :



ARCHITECTES :

tandem⁺

ARCHITECTURE PLUS URBANISME

2 rue de la Collégiale – 5900 Lille

T : 03 20 550 333

agence@tandemplusu.com

Juillet 2021

SOMMAIRE

7	LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES	4
	GENERALITES	4
7.1	Rappel.....	4
7.2	Normes et Règlement	4
7.2.1	D.T.U. et Normes Françaises	5
7.2.2	Matériaux et Procédés	5
7.2.3	Epreuves et Essais	5
7.2.4	Réglementation.....	5
7.3	Consistance des travaux	6
7.4	Qualité des travaux de menuiseries	6
7.4.1	Préambule.....	6
7.4.2	Précautions	6
7.4.3	Jeux à donner aux menuiseries	7
7.4.4	Ferrage des menuiseries	7
7.4.5	Qualité des bois	7
7.4.6	Colles.....	7
7.1	PERFORMANCES THERMIQUES	7
	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	8
7.1	Blocs Portes.....	8
7.1.1	Réception des poses des bâtis.....	8
7.1.2	Blocs portes CF 1 vantail CF ½ h, intérieurs	8
7.1.3	Portes d’entrée des logements $R_{a} \geq 34$ dB.....	9
7.1.4	Portes de distributions des logements	10
7.1.4.1	1 vantail.....	10
7.1.4.2	Oculus	11
7.1.5	Détalonnage des portes.....	11
7.2	Plinthes	11
7.2.1	Plinthes en parties communes	11
7.2.2	Plinthes en parties logements	11
7.2.3	Plinthes crémaillères en cages escaliers communes.....	12
7.3	Façades des armoires techniques.....	12
7.4	Trappes de visite des colonnes techniques en logements.....	12
7.5	Façade de Placard.....	13
7.5.1	Armoires supérieure à 0.90 m des logements	13
7.5.2	Armoires largeur inférieure à 0.90 m des logements	14
7.6	Éléments divers	14
7.6.1	Panneaux d’affichage	14
7.6.2	Miroirs	14
7.6.3	Corbeille à papiers.....	14
7.6.4	Signalisations	15
7.6.5	Habillage panneaux bois stratifié autour des Boîtes aux lettres.....	15
7.6.6	Baguettes d’angle	15
7.6.7	Alèse bois	15
7.6.8	Tablettes bois.....	15
7.6.9	Emmarchement bois.....	15
7.7	Boîtes aux lettres	16
7.8	Évacuation.....	16
7.9	Documents à fournir avant la livraison	16

7.10	OPTIONS	17
7.10.1	Portes de distributions alvéolaires des logements	17

7 LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES

GENERALITES

7.1 Rappel

L'entrepreneur du présent lot est tenu de lire le C.C.T.P. dans son intégralité pour prendre connaissance de toutes les mesures techniques générales et particulières entraînant des incidences sur sa remise de prix. Il ne pourra augmenter son prix forfaitaire sous prétexte que les renseignements dont il s'est entouré étaient incomplets.

Chaque entrepreneur doit prendre connaissance de l'ensemble du projet (descriptif, plans, annotations Bureau de Contrôle, études acoustiques, études thermiques, ...) en vue de se renseigner sur la répercussion des autres corps d'état sur le sien et de tenir compte des sujétions éventuelles qui pourraient le concerner.

L'entrepreneur du présent lot ne pourra remettre son prix sans avoir fait une visite sur place, pour se rendre compte de tous les petits travaux annexes qui ne sont pas décrits dans les présents documents (plans, cctp, ...) mais qui font partie intégrante du présent marché, dans le but d'obtenir une finition parfaite et complète de ses ouvrages.

Le présent CCTP ne pouvant rentrer dans tous les détails d'un tel projet de construction, les travaux consécutifs aux erreurs ou omissions du présent CCTP comme les autres pièces du marché devront être réalisés par l'entreprise sous sa responsabilité et sans majoration de prix.

L'entrepreneur restant l'homme de l'art.

Un P.P.S.P.S sera remis au coordonnateur de sécurité pour approbation qui le remettra au Maître d'Ouvrage. Y compris Document Unique Relatif à l'Evaluation des Risques Professionnels dans l'Unité de Travail, suivant article L 230-2 du Code du Travail.

L'entreprise devra prendre connaissance de la Notice Descriptive Sommaire, en même temps que le présent CCTP et devra avertir le Maître d'œuvre de toute différence de prestation entre ces 2 documents.

7.2 Normes et Règlement

Tous les éléments devront tant en ce qui concerne la qualité des matériaux ou fournitures, leur provenance et leurs caractéristiques normalisées ou non, que leur mise en œuvre, répondre en tous points aux spécifications.

Devis descriptif détaillé.

Documents Techniques Unifiés DTU du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment CSTB.

Normes françaises éditées par l'AFNOR.

Les différents DTU et Normes forment, ci-après, une liste non limitative.

7.2.1 D.T.U. et Normes Françaises

DTU N° 31-1 : Charpente et escaliers bois
Normes NF P 01-012 et NF P 01-013 Gardes corps
DTU N° 36-5 : Menuiseries en bois
DTU N° 36-5 : Menuiseries métalliques
DTU N° 39.1 : Miroiterie – Vitrerie
Règles S.N.J.F. : Règles professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints
NF P 23 404, 23 409, 23 411, 23 413 : Fenêtres et portes-fenêtres.
NF P 23-302 : Menuiseries en bois - Portes planes intérieures en bois.
NF P 23-502 : Menuiseries en bois - Blocs portes pare- flammes et coupe-feu 1/2 heure.
NF P 26 : Quincaillerie.
NF B 50-001 à 50-003 : Bois ;
NF B 52 001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions ;
NF B 53 510 : Bois de menuiserie ;
NF B 54-050, 54 100, 54 154, 54 155, 54 161, 56 010 : Normes concernant les panneaux (fibres, particules, contreplaqués) ;
Le degré d'hygrométrie devra être conforme aux normes NF 61.002 et 52.001.
NF P 92 Sécurité contre l'incendie
Règles et calculs 88. Règles Th K, Th et Th G.
Norme DAS NF 61 937
Norme DAS NF 61 937 – 2

7.2.2 Matériaux et Procédés

Les matériaux utilisés seront de premier choix. L'entrepreneur est tenu de fournir à l'Architecte selon sa demande, des échantillons de tous les matériaux et fournitures. Les procédés non traditionnels ayant fait l'objet d'un agrément CSTB doivent répondre aux conditions imposées dans les décisions d'agrément.

7.2.3 Epreuves et Essais

L'entrepreneur aura à sa charge les frais de toute nature afférents aux épreuves et essais qui seront demandés pendant et après l'exécution des travaux.

7.2.4 Réglementation

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

La législation en vigueur : lois sociales, réglementation du travail, règlement de police, arrêtés préfectoraux,...

Règlements de sécurité sur les chantiers.

7.3 Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- Etudes, calculs, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique ainsi qu'aux prescriptions contractuelles de résistance, de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique.
- le transport des fournitures à pied d'œuvre et le stockage ;
- le transport, montage, démontage d'échafaudages ou d'agrès de pied ;
- implantations et tracé des trous de scellement ;
- Implantations des poteaux, d' huisseries ou d'angle,
- Calfeutrement parfait pour une étanchéité parfaite à l'air et à l'eau.
- Détermination des épaisseurs de vitrage
- Fourniture et pose des cales et matériaux pour l'étanchéité.
- le réglage et l'ajustage des menuiseries aux jeux prescrits ;
- les traitements et protection des bois lors de la mise en place des menuiseries;
- fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries ;
- la fourniture et pose des quincailleries ;
- brossage et dépoussiérage des feuillures et supports,
- la fourniture et mise en œuvre de tous les éléments décrits ci-après et des travaux annexes pour une parfaite finition des ouvrages ;
- présentation des PV
- le nettoyage et l'évacuation aux décharges publiques des gravats.

7.4 Qualité des travaux de menuiseries

7.4.1 Préambule

Tous les matériaux utilisés sur chantier seront neufs et de première qualité.

Tous les échantillons des matériaux devront être soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre avant le début des travaux.

Les caractéristiques et qualités requises dans les spécifications et descriptions sont impératives ; les références des matériaux proposées par l'entreprise ne leur sont pas opposables.

Si les matériaux proposés ont des caractéristiques ne répondant pas aux exigences, l'entreprise devra les remplacer sans aucune plus-value.

Les emballages d'origine ou marques permettant d'identifier leurs choix, qualité, type, fabricant ou fournisseur.

Les menuiseries présentant coups et griffes seront refusées et remplacées aux frais de l'entreprise du présent lot ; tous les ouvrages seront donc protégés avant, pendant et après la pose jusqu'à la réception finale.

7.4.2 Précautions

En attendant leur mise en place, les ouvrages de menuiseries seront entreposés à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

Au préalable, ces ouvrages auront reçu une couche d'impression sur toutes les faces et particulièrement sur celles qui seront en contact avec les maçonneries.

L'entrepreneur devra toutes ces tringles, fourrures et protections nécessaires à la protection de ses ouvrages pendant l'exécution des travaux.

7.4.3 Jeux à donner aux menuiseries

L'entrepreneur de menuiseries conjointement avec l'entreprise de peinture devra la vérification d'ouverture et de fermeture des parties mobiles des ouvrages avant la livraison des locaux.

7.4.4 Ferrage des menuiseries

- La pose et la fourniture de serrures, crémones, verrous... de toutes les menuiseries bois, seront assurées par le présent lot, qui sera pleinement responsable du bon fonctionnement de la totalité de ses ouvrages.

- Avant la pose, les pièces mobiles, ou les mécanismes des articles de quincaillerie seront soigneusement graissés ou huilés s'il y a lieu. Les entailles de bois devront avoir les dimensions précises de la ferrure en largeur, longueur et profondeur.

Toutefois les entailles seront imprimées de peinture antirouille avant la pose des articles de ferrage, qu'eux-mêmes recevront une couche de cette peinture sur toutes les faces avant pose.

Les articles devront être posés manuellement en respectant le sens d'ouverture indiqué sur les plans. Les vis de fixation devront être ajustées, les têtes de vis ne devront pas dépasser le nu extérieur des ferrures, leur face devra être en rapport avec l'importance des objets ou ouvrages qu'elles seront destinées à fixer.

La fixation des menuiseries extérieures par pointes au pistolet est à proscrire, par contre seront prévues douilles, chevilles, boulons et vis.

7.4.5 Qualité des bois

Les bois seront traités spécialement pour les mettre à l'abri des attaques de tous insectes ou champignons. Le traitement comprenant un brossage sera exécuté avant pose du joint d'étanchéité au moyen de peinture et d'imprégnation du produit type "xylophène impression" ou similaire. Les produits devront porter la marque de qualité CTB et permettre sans inconvénient l'application des peintures de finition, c'est à dire celle prévues au lot Peinture.

Avant toute impression, les ouvrages de menuiseries devront être vérifiés et réceptionnés par le Maître d'Œuvre. Les parements seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures

↳ En cas de traitement des produits bois, ce dernier est réalisé par un produit biocide en phase aqueuse conforme à la directive 98/8/CE et le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent) ; OU le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ ou équivalent.

7.4.6 Colles

Les colles employées devront respecter les impératifs d'utilisation : température de mise en œuvre, taux d'humidité des bois, sections d'utilisations, performances de tenue (pliage, humidité, placage).

7.1 **PERFORMANCES THERMIQUES**

- **PERFORMANCE E+C-**

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nota :

- Tous les bois utilisés seront estampillés FCS (Conseil de bonne gestion de la forêt).
- La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335).

7.1 Blocs Portes

7.1.1 Réception des poses des bâtis

De manière générale le présent lot fournira les bâtis bois et/ou métallique aux lots Gros œuvre et/ou Plâtrerie.

Bâtis à banché pour les voile béton du GO.

Bâtis à recouvrement pour les Cloisonnements plâtres intérieurs.

Les lots GO et Plâtrerie seront en charge de la Pose suivant contrôle et données techniques du présent lot.

Réception à la charge du présent lot.

7.1.2 Blocs portes CF 1 vantail CF ½ h, intérieurs

Fourniture et pose de Blocs portes à 1 vantail, comprenant :

- une huisserie métallique (bâtis banchés) sur refend gros œuvre et à recouvrement sur la cloison, avec rainures et renforts, huisserie ferrée par pattes à scellement, 4 minimum dans la hauteur et 2 dans la largeur. Fourniture des bâtis à la charge du présent lot, pose au lot GO et au Plâtrerie. Confère étude thermique.
- un ouvrant, à âme pleine composite, épaisseur 40 mm, passage libre : suivant plans.
- finition stratifiée 1 face extérieur et laqué blanc de l'autre face extérieure (à la charge du présent lot)
- La porte sera ferrée par 4 paumelles.

- Fourniture et pose de la quincaillerie suivante :

- Coffre de sûreté à mortaiser de chez Assa Abloy ou équivalent , sans cylindre pour porte escalier
 - Cylindres européen pour portes des locaux techniques (Seule la serrure du local entretien est sur organigramme) ;
 - Les béquilles seront de type OSMOSE de chez BRICARD.
 - Y compris butées de porte (alu brossé + caoutchouc) , type Aramis de chez Bricard ou similaire, en harmonie avec la quincaillerie. (Emplacement judicieux pour ne pas avoir d'effet levier).
 - Fourniture et pose d'un ferme porte automatique hydraulique à coulisse, de chez Geze ou similaire avec bras anti-vandalisme. Effort pour ouvrir une porte inférieur ou égal à 50 N.

* Fournir le PV de résistance au feu coupe-feu 1/2 h de l'ensemble bloc porte.

* Pose suivant prescriptions du fabricant.

* Y compris mise en place de l'inscription : « Porte Coupe Feu à maintenir fermée »

* Y compris signalisation de la localisation de chaque porte.

* Compris cylindre ¼ de tour pour les blocs portes escalier depuis l'extérieur

Notas :

- Le ressaut dû au seuil doit comporter au moins un bord arrondi ou muni d'un chanfrein et sa hauteur maximale doit être de 2cm

- L'extrémité de la poignée doit être située à plus de 40cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant

- Les serrures doivent être situées à plus de 30cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant

- Afin d'éviter les intrusions dans le parc de stationnement les portes mettant en communications le parc avec les parties communes ou l'extérieur doivent comporter une fermeture à clé. Cependant ces portes doivent s'ouvrir sans clé depuis l'intérieur du parc.

Bouton molète intérieur

- Largeur libre de passage 0,90 minimum.

Localisation :

- Cages d'escaliers
- Local d'entretien

7.1.3 Portes d'entrée des logements $R_{a} \geq 34$ dB

Fourniture et pose d'ensemble pare-flamme 1/2 heure et assurant un affaiblissement acoustique $R_{a} \geq 34$ dBA mini composé de :

- Huisserie métallique incorporée en cloison SAD, prévoir en finition chant plat d'habillage en périphérie de la porte (cache les points de rouille) au minimum côté palier ainsi que l'habillage de l'ébrasement côté doublage intérieur logement.
- ouvrant : âme pleine ou ossature avec remplissage laine de roche, isotherme et isophonique.
- Blindage central acier électrozingué 20/10^{ième}
- $U_d \leq 1.6$ W/m².K

BP certifié A2P BP1. Fournir le PV au Bureau de Contrôle

Seuil adapté 2 cm maxi : seuil à la suisse ALU

Joint périphérique étanche

Serrure encastrée à 3 points de condamnation comprenant crémonne, serrure à canon européen type ISEO A2P***, + canons et clés provisoires.

Paumelles renforcées à réglage tridimensionnel

1 Œillette Microviseur.

Entrebâilleur

Anti-dégondage côté paumelles

L'ensemble de quincaillerie des portes palières sera :

Béquilles type OSMOSE BRICARD,

Poignée rallongée dans le cas où la réglementation PMR n'est pas respectée

Butoirs type ARAMIS BRICARD (emplacement judicieux pour ne pas avoir d'effet levier).

Notas :

L'extrémité de la poignée de la porte d'entrée doit être située à au moins de 40cm d'un angle de parois ou d'un obstacle gênant la manœuvre d'une personne en fauteuil roulant.

La poignée doit être facilement préhensible

La serrure de la porte d'entrée doit être située à plus de 30cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle gênant la manœuvre d'un fauteuil roulant.

- Largeur de passage suivant plan de l'Architecte
- Livraison avec trois clés par porte
- Marque : Malerba ou similaire

- Y compris champlats de finition intérieur, moulure en extérieure (cache rouille pour la face extérieure et habillage ébrasements pour la face intérieure)
- Toutes sujétions de sabots bois sur bâtis métalliques, permettant une bonne finition de la plinthe parquet stratifié.

- Affaiblissement acoustique : à respecter suivant les normes et règlements en vigueur

- Finition bois stratifiée ou prépeinte

Localisation : portes d'entrée de l'ensemble des logements

7.1.4 Portes de distributions des logements

7.1.4.1 *1 vantail*

Fourniture et pose de blocs portes, composé chacun de :

- Bâtis métalliques (en fourniture, pose au lot plâtrerie)
- Porte :
 - à âme pleine, plane, prépeinte,
 - ferrage par 3 paumelles vissées de 140,
 - serrure à mortaiser mono point, de chez Assa Abloy ou techniquement équivalent, à bec de canne, bouton de condamnation y compris décondamnation de secours sur l'autre face pour les portes des WC et des SDB.
- Largeur de passage libre suivant plan Architecte
- $Rw+C \geq 22$ dB
- Joints d'isolation phoniques périphériques

- Double Béquilles avec tige carrée de 7 mm sur rosaces rondes diamètre 52 mm, ou sur rosaces étroites largeur 32 mm, En acier inoxydable recommandé pour portes intérieures, Finition brossée – Gamme Osmose de chez Bricard ou équivalent

Les poignées des portes de distribution du logement sont facilement préhensibles et actionnables (les boutons sont proscrits).

Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis » ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet.

- Y compris butées de porte (alu brossé + caoutchouc), type Aramis de chez Bricard ou similaire, en harmonie avec la quincaillerie. (Emplacement judicieux pour ne pas avoir d'effet levier).

Toutes sujétions de sabots bois sur bâtis métalliques,

Nota : Pour les logements conçus pour accueillir une seule personne, les BP donnant sur des chambres ne pourront débattre dans les espaces latérales et au bout du lit.

7.1.4.2 Oculus

Oculus vitré transparent 4 mm sur le vantail (entre hall et pièce principale de chaque logement), y compris parecloses moulurées largeur 0.5 m* hauteur 1.50 m

7.1.5 Détalonnage des portes

L'air circule des pièces principales (chambres, séjour) vers les pièces de service (sdb, wc, cuisine) au droit des portes intérieures par un détalonnage des portes (1 cm pour les portes intérieures desservant des pièces principales équipées d'entrée d'air ou une salle d'eau sans appareil à gaz raccordé pour les portes intérieures desservant une salle d'eau équipée d'un appareil à gaz raccordé ou une cuisine : 2 portes = 1 cm, 1 porte = 2 cm).

Les travaux comprendront pour chaque porte :

la dépose de la porte

le renforcement éventuel par une pièce de bois rabotée collée, cette pièce de bois sera traitée par une peinture glycéro à la charge du présent lot,

la découpe soignée,

le ponçage des éclats,

le traitement de la partie coupée par une peinture de protection du bois (glycéro),

la repose, après graissage des paumelles, de la porte,

la fourniture de rondelles de calage.

Coordination avec **les lots ventilation et revêtements de sols.**

Localisation : portes intérieures, suivant plans

7.2 **Plinthes**

7.2.1 Plinthes en parties communes

Fourniture et pose de plinthes bois, en médium à peindre, hauteur 100 mm

Toutes finitions (coupes, ...)

Joints acryliques entre sol et plinthes – ou joint intégré à la plinthe

Modèles à présenter au Maître d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation, avant toute mise en œuvre.

Localisation :

En périphérie des sols souples

7.2.2 Plinthes en parties logements

Fourniture et pose collée et clouée de plinthes bois sapin à peindre, hauteur 70 mm

Toutes finitions (coupes, ...)

Joints acryliques entre sol et plinthes – ou joint intégré à la plinthe

Modèles à présenter au Maître d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation, avant toute mise en œuvre.

Localisation :

En périphérie des sols souples en logements compris plinthes filantes en armoires techniques, sous baignoire et derrière le meuble évier.

Egalement derrière lavabo SdB et placards.

7.2.3 Plinthes crémaillères en cages escaliers communes

- Fourniture et pose collée et clouée des plinthes à crémaillère en medium à peindre, en champlats. La pose sera collée vissée et tous les angles seront à coupe d'onglet parfaitement ajustée.
- Fourniture et mise en place d'un chant plat bois à peindre, en contre face des limons des escaliers

7.3 **Façades des armoires techniques**

Fourniture et pose d'ensembles menuisés CF ½ h, suivant les DTU et normes en vigueur : comprenant :

- Fourniture et pose d'un bâti et d'un contre - bâti adapté sur cloisonnement SAD, support Bois et support Gros Œuvre.
Prévoir panneau rigide indéformable, alèse au droit des charnières et des serrures. Verrous haut et bas à coulisse à plaquer en intérieure de gaine pour semi fixe. Finition pré peinte, teinte au choix de l'Architecte et la Maîtrise d'Ouvrage.
- Plinthes bois dito de 10 cm de haut, fixe
- Retombée dito de 20 cm, fixe
Toutes sujétions de calfeutrement nécessaire.

Y compris les étiquettes de Repérages de chaque colonne technique et à chaque niveau.

PV d'essai complet à présenter au Bureau de Contrôle pour approbation.

PV à présenter au Bureau de Contrôle pour avis. Adapter la norme NF P 23 501 ou 502.

Localisation : façades des gaines techniques (compris gaines fibre optique), suivant localisations sur plans de l'Architecte.

7.4 **Trappes de visite des colonnes techniques en logements**

- Les trappes de visite sont interdites dans les pièces principales, et seront placées dans les pièces humides ou dégagements. Lorsque ce cas ne peut être évité, elles pourront être placées dans la partie cuisine d'un séjour ouvert, avec les caractéristiques suivantes :
 - d'une surface $\leq 0,25 \text{ m}^2$;
 - d'un indice $R_w \geq 38\text{dB}$;
 - d'un joint d'isolation périphérique (4 côtés) ;
 - d'une fermeture à batteuse avec rampe de serrage.

- Fourniture et pose de trappes de visite constituées de :
 - o Bâti bois, (pose : à la charge du lot Plâtrerie)
 - o ouvrant en médium de 40 mm avec alaise embrevée fixé par vis en laiton
 - o et d'une serrure batteuse avec rampe de serrage,
 - o habillage acoustique laine de roche de 60 mm contre collé
 - o habillage par chants plats,- Exigence CF ¼ h

En coordination avec les lots techniques.

Les trappes derrière les réservoirs WC sont interdits

Les trappes de visite ne seront pas localisées en séjour, ni en pièces de nuit. Situées de préférence en partie cuisine dans le cas de cuisine ouverte et en dehors des pièces de vie.

Localisation :

- Trappes d'accès gaines techniques de chaque logement, (à raison d'une trappe à chaque gaine et à chaque niveau).

7.5 Façade de Placard

7.5.1 Armoires supérieure à 0.90 m des logements

Fourniture et pose de façades mélaminées blanc coulissantes,

Caractéristiques techniques obligatoires :

Produit sur mesure, DTU 36.2

Système à roulement à bille

Panneau en aggloméré d'épaisseur 10 mm minimum

Profil acier laqué

Rail bas et bandeau haut en acier laqué

Certification PEFC E≤1

Système de blocage de vantail en position fermé

Roulette anti déraillement (pour les portes coulissantes)

Posé sur socle en bois traité et raboté (hauteur de la plinthe sur la largeur du bandeau)

Garanties minimales obligatoires: 10 ans sur la quincaillerie

Elles seront constituées de vantaux encadré de profiles montants acier, traverses hautes et basses en acier qalva pré laqué.

Les remplissages seront composées de

Panneau de particules d'épaisseur 10 mm revêtu de mélaminé

Le guidage des vantaux sera assuré par des profilés à fixer au sol et au plafond.

L'assemblage des montants et traverses sera assurés aux 4 angles par des connecteurs

Les connecteurs bas recevront un mécanisme Robotwin amovible, rétractable et

télescopique avec roulette montée sur roulement à billes et crochets à clipper sur rail bas.

Les patins hauts permettront le guidage du vantail dans le rail haut. Y compris allège bois éventuelle pour passage de canalisation.

Compris rail rehaussé pour permettre la continuité des plinthes

PEO à présenter à l'Architecte et au Bureau de Contrôle pour approbation.

Dimension à adapter pour les placards tombant au droit des poutres

Compris toutes finitions au droit des poutres et des poteaux

Localisation :

- Façades des placards intérieurs aux logements – hauteur 2.40 m

7.5.2 Armoires largeur inférieure à 0.90 m des logements

Fourniture et pose de façades mélaminées ouvertures à tirants de la même gamme que les portes coulissantes

Y compris allège bois éventuelle pour passage de canalisation.

Hauteur 2.50 m

Compris rail rehaussé pour permettre la continuité des plinthes

Dimension à adapter pour les placards tombant au droit des poutres

Compris toutes finitions au droit des poutres et des poteaux

PEO à présenter à l'Architecte et au Bureau de Contrôle pour approbation.

Localisation :

- Façades des placards intérieurs aux logements (suivant indication sur plans)

- Façades de Placard chaudière à prévoir pour les chaudières positionnées en cuisine (soit 1 chaudière lgt T3-07)

7.6 **Éléments divers**

7.6.1 Panneaux d'affichage

Pose d'un panneau d'affichage Panneau fourni par 3FNL.

Y compris cadre ouvrant sur serrure en aluminium et remplissage plexiglas.

Modèles et plans de détails à présenter au Maître d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation préalable

Localisation : Entrée suivant plans Architecte

7.6.2 Miroirs

Fourniture et pose de miroirs feuilletés argentés, fixés en feuillure par rails hauts et bas métalliques ou bois.

Y compris calepinage de tasseaux derrière le miroir pour calage et contre appui éventuel.

Toutes sujétions de parfaites finitions.

Modèles et plans de détails à présenter au Maître d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation préalable

Hauteur : toute hauteur, suivant plans

Localisation : Suivant plans de l'Architecte.

7.6.3 Corbeille à papiers

Fourniture et pose d'une corbeille à papiers en inox, modèle à soumettre à l'Architecte et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation. Fixations murales.

Localisation : 1 unité en Hall RDC

7.6.4 Signalisations

Fourniture et pose de Signalisations, pictogramme, chiffre ou lettre dans les parties communes par plaques en inox brossé de 20/10^{ème}, inox brossé avec insertion de billes inox pour l'information en braille. Gamme littera et kourouma de marcal pour tous les pictogrammes – Découpe laser – fixation sur portes

Préférence pour les plaques à coller avec fond gris et numéro noir.

Les numéros de rue et plaques de résidence sont fournis par Notre Logis. En prévoir la pose.

Localisation :

Désignation des locaux poubelles, vélos, entretien et gaines palières

Repérage des étages et numéros d'appartements

Inscription réglementaire sur les portes coupes feu

7.6.5 Habillage panneaux bois stratifié autour des Boîtes aux lettres

- Fourniture et mise en place
 - o d'une structure bois ou métal.
 - o De panneaux en médium épaisseur 22 mm, finition stratifié (gamme standard de chez Polyrey ou techniquement équivalent – Teinte au choix de l'Architecte
 - o Tous les chants apparents seront stratifié
 - o Calepinage à présenter à l'Architecte pour approbation.

7.6.6 Baquettes d'angle

A la charge du lot Peinture

7.6.7 Alèse bois

Alèse en bois massif, avec débords, *(lasure de finition au lot Peinture)*

Localisation : habillage des dessus des cloisonnettes,

7.6.8 Tablettes bois

Tablette en bois massif ou médium, *(lasure de finition au lot Peinture)*

Localisation : au droit des entrées des logements 01/03/05 et 07 , suivant plans et détails Architecte

7.6.9 Emmarchement bois

Réalisation de 2 marches en bois massif, longueur 180x24 large, *(lasure de finition au lot Peinture)*

Localisation : - Accès terrasse du logement 7 au R+3

7.7 Boîtes aux lettres

- Fourniture et pose de boîtes aux lettres en acier laqué conforme aux Normes et / ou marquages obligatoires :
 - o Arrêté du 1 Août 2006 relatif à l'accessibilité PMR.
 - o Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30/11/2007 relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation.
 - o Norme NFD 27404
 - o Norme NFD 27405

Boîtes aux lettres collectives, Renz Classica ou techniquement équivalent, piétement alu latéral, extérieur, normalisé, certifié loi handicap.

Acier revêtu bi-métal garanti anti-corrosion 15 ans, poudre polyester résistante aux UV.

Boitiers individuels rivetés, habillage double enveloppe, profil périphérique-charnière alu au choix : Angulaire/Authentique/Large.

Vantaux aluminium verrouillés par griffes toute hauteur, serrure provisoire à clé.

Portes jointives avec volets amortis au choix : FLaSiLenz, PrYsmSiLenz, FLat+SiLenz, PureSiLenz inox,

soit anti-vandale grade de 3 à 5, de 60 à 120 kg d'arrachement.

Compris indications des numérations des logements

Modèle à présenter à l'Architecte et la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation.

Nota : la serrure et la fente doivent être disposées entre 0,90 et 1,30m, pour 30 % des Boîtes aux lettres

- Encadrement en médium stratifié. (à la charge du présent lot)

Localisation :

- Ensemble de boîtes aux lettres RDC (1u/logement)
- suivant plans Architecte

7.8 Évacuation

Évacuation des gravats à la décharge publique au fur et à mesure des travaux.

Tri sélectif

Aucun tas de gravats ne sera accepté sur le chantier ou son territoire.

Dans le cas contraire le Maître d'œuvre fera procéder à l'évacuation de ceux-ci, à la charge du lot concerné.

7.9 Documents à fournir avant la livraison

- . Procès-verbaux de classement au feu,
 - . Procès-verbaux de conformité de mise en œuvre.
 - . Plan d'exécution des ouvrages,
 - . Dossier des ouvrages exécutés,
 - . Notice d'utilisation et d'entretien,
 - . Attestations de garantie.
-

7.10 **OPTIONS**

7.10.1 Portes de distributions alvéolaires des logements

En remplacement des portes de distribution à âme pleine.

☞ *Ame alvéolaire*
